

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

26-F-0881

26-A-0255	LESQUIN - Rue de l'Europe - Réglementation temporaire de la circulation hors agglomération
26-A-0256	SAINGHIN-EN-MELANTOIS - M655 échangeur de l'autoroute A23 - Giratoire n° 4 - Réglementation temporaire de la circulation hors agglomération
26-DD-0786	HALLUIN - Décision de défendre les intérêts de la MEL - Postulation - Convention d'honoraires
26-DD-0787	WATTRELOS - Décision de défendre les intérêts de la MEL - Convention d'honoraires

Le fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.

A Lille, le 26 août 2026

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Arnaud FICOT

